

RAPPORT PRESENTE EN VUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Les orientations budgétaires 2023 marquent encore une fois le souci de ne pas alourdir la pression fiscale, et de maintenir les services offerts à la population. Les dépenses de fonctionnement traduisent les actions entreprises pour en limiter l'évolution.

Elles sont marquées par une évolution très modérée des frais de personnel mais importante des coûts de l'électricité.

Pour les dépenses d'investissement, les investissements récurrents sont proches de leur niveau antérieur. Elles comportent aussi, cette année, des dépenses relatives à trois projets tournés vers les économies d'énergie : la création d'une chaufferie bois, la rénovation du bâtiment Louise Michel et du photovoltaïque sur le bâtiment de la fonderie.

Dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement devraient augmenter de 5,44% par rapport au BS de 2022, avec des recettes en hausse de 4,82%.

De ce fait, l'excédent de fonctionnement attendu pour 2023 serait de 220.161 €.

Le montant des dotations de l'Etat reste pour l'heure l'incertitude majeure de ce budget. Une augmentation de 320 millions d'euros est prévue dont 200 millions pour la Dotation de solidarité rurale. La clef de répartition n'étant pas à ce jour détaillée, nous avons opté pour le maintien des dotations de l'Etat à leur niveau de 2022.

Le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) quant à lui est maintenant pris en charge intégralement par PMA.

Pour la taxe foncière, l'évolution annoncée des bases de 7,1% a été retenue.

Les inscriptions de crédits d'investissements concernent les investissements courants, hors remboursement de la dette et hors projets, pour **664.786 €**, en particulier la création de sanitaires handicapés à Marcel LEVIN, la fin de la réfection de la rue des Combes, l'achat d'un fourgon pour les ateliers et des jeux extérieurs pour la crèche.

L'évolution des bases d'imposition des taxes sur les ménages retenue (7,1%) s'applique aux recettes 2022.

Il sera proposé de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de 2022.

La réforme de la taxe d'habitation fait disparaître cet impôt au profit du transfert de la part départementale du foncier bâti à la commune, soit :

- 37.83 % pour le foncier bâti (19.75 taux communal + 18.08 taux départemental)
- 21.81 % pour le foncier non bâti

Néanmoins cette année, il conviendra de voter le taux de Taxe d'Habitation qui s'appliquera aux résidences secondaires.

Les ressources fiscales des taxes sur les ménages progresseraient de ce fait de **170.934 €** par rapport au BS de 2022.

Compte tenu des réalisations de 2022, les autres impôts et taxes augmentent de **20.000 €**, essentiellement les droits de mutation.

Au total, les impôts et taxes progressent de **+190.934 €**.

Selon les hypothèses retenues, les dotations et participations affichent un montant proche de celui du BS 2022. Une légère augmentation du FCTVA de fonctionnement est prévue **+ 5.800 €**.

Les subventions de la CAF sont également maintenues au niveau du BS 2022 malgré le passage du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) à la Convention Territoriale Globale (CTG).

Les remboursements sur salaires diminuent du fait de la réduction du nombre d'absents sur les risques couverts. **(-14.979 €)**. La dotation liée au recensement de la population disparaît naturellement **(-10.618 €)**.

Pour les autres recettes de fonctionnement, à noter :

- une augmentation des ventes et prestations de services de **+8.379 €** liée principalement au fort nombre d'enfants inscrits au périscolaire et aux accueils de loisirs.
- la diminution des travaux en régie **-21.994 €**
- une disparition de la subvention élections de **-4.000 €**
- une hausse des produits de gestion courante **+6.100 €**
- une très forte hausse des produits exceptionnels **+ 109.210 €** due aux remboursement suite aux dégâts liés à la grêle et au vandalisme (fontaine rue Viette)

Le total des recettes de fonctionnement devrait se monter à **5.866.432 €**, soit une hausse de **269.748 €** (4,82 %).

Les **dépenses de fonctionnement** devraient évoluer de la manière suivante.

1.- une hausse des charges à caractère général : achats, charges externes, impôts, de **251.773€**.

Cette évolution correspond à une baisse :

- Des achats de **33.805 €** dont une hausse de 113.000 € pour l'électricité, une diminution de -140.000 € pour le gaz, des fournitures d'entretien en hausse de 9.900 €, une baisse de 13.732 € pour les travaux en régies et une baisse de 2.973 € pour l'ensemble des autres achats.

La dotation par élève pour les fournitures scolaires est prévue à 40 € compte tenu des stocks présents dans les écoles.

Et à une augmentation :

- Des charges externes de **286.128 €** qui recouvre :
 - une hausse des contrats et prestations de services pour **20.950 €** (augmentation du prix des repas, souscription à un logiciel de gestion de masse salariale et activités service jeunesse).
 - une augmentation de **250.863€** pour l'entretien des bâtiments, terrains, voiries, bois et forêts dont **140.800 €** de transfert de l'investissement au fonctionnement, **103.863 €** de travaux liés aux sinistres et **6.200 €** d'autres dépenses d'entretien.
 - une augmentation de **17.723 €** pour l'entretien des autres biens mobiliers et maintenance : informatique et caméras (mobile et piétonne)
 - une baisse de **-6.200 €** pour la jeunesse (moins d'activités avec des entrées payantes)
 - une hausse de **2.792€** pour les autres charges externes

- Les impôts et taxes diminuent de **550 €**.

2.- les charges de personnel devraient accuser une augmentation de **29.529 €**.

Cette évolution recouvre :

- la hausse des dépenses du personnel extérieur pour 350 €
- l'augmentation des dépenses du personnel titulaire pour 7.445 €
- la hausse des dépenses du personnel non titulaire pour 3.551 €
- la variation des charges sociales et impôts sur salaires pour 18.183 €

La masse salariale brute augmente de **0,9%**.

3.- les autres charges de gestion courante devraient diminuer de **-4.160 €** : maintien des subventions courantes aux associations, non renouvellement de deux subventions exceptionnelles et maintien de la dotation par élève à 40 € pour le budget culture.

4.- pour les autres charges de fonctionnement

- les charges financières devraient augmenter de **19.906 €** (souscription d'un emprunt début 2023)
- les dotations aux amortissements et provisions augmentent de **1.351 €**
- les charges exceptionnelles diminuent de **-4.182 €**.

Le total des **dépenses de fonctionnement** devrait atteindre **5.646.271 €** soit une hausse de **291.515 €** (5,44 %).

L'excédent de fonctionnement devrait être de l'ordre de **220.161 €**

Pour l'investissement, le total des dépenses envisagées est de **1.798.130 €**.

Elles comprennent :

- pour les **bâtiments 491.273 €**
 - 26.500 € pour les bâtiments scolaires
 - 5.100 € pour les bâtiments sportifs
 - 88.900 € pour les autres bâtiments, dont 28.000 € pour le centre culturel
 - 200.000 € pour le projet Louise Michel
 - 115.000 € pour la démolition du 30 rue de la Pâle
 - 10.000 € pour le diagnostic amiante de la salle polyvalente
 - 20.773 € pour les travaux en régie
 - 25.000 € pour les avances sur travaux.

- pour la **voirie 128.480 €**
 - 67.600 € pour des travaux de voirie, dont 33.600 € pour finir la rue des Combes et 34.000 € pour le lotissement du Clos Champêtre.
 - 36.000 € pour les travaux divers (nouvelles caméras, potelets, signalisation)
 - 24.880 € pour les travaux en régie

- pour le **matériel 149.230 €**
 - 8.360 € pour l'équipement des écoles
 - 65.500 € pour l'équipement informatique des écoles (classes mobiles et enseignants) et du périscolaire
 - 28.820 € pour le matériel et le mobilier
 - 46 550 € pour les véhicules dont 46.000 € pour un véhicule aux ateliers

- pour la **culture 6.800 €** comprenant
 - divers équipements pour le service culturel (mobilier et matériel).

- pour les **sports et la vie associative 14.875 €**
 - divers équipements pour les associations

- pour le service **jeunesse 21.000€**
 - dont 13.000 € pour les jeux extérieurs de la crèche
 - équipement et petit matériel pour les accueils de loisirs et le périscolaire.

- pour l'**environnement 764.128 €**
 - 13.000 € pour les travaux en forêt
 - 720.000 € pour les projets dont 660.000 € pour la chaufferie bois et 60.000€ pour du photovoltaïque sur la Fonderie.
 - 17.096 € d'autres travaux
 - 14.032 € pour les travaux en régie.

- pour l'**urbanisme 9.000 €** pour le PLU.

● **pour les autres dépenses d'investissement 213.344 €**

- 213.344 € pour le remboursement du capital de la dette.

Le financement est assuré par :

- les recettes d'investissement propres : FCTVA, Taxe d'aménagement, amortissements et cessions pour **538.081 €**
- des subventions pour **631.051 €** dont 501.043 € de la Région pour la chaufferie bois.
- l'excédent de fonctionnement pour **220.161 €**
- un emprunt de **408.837 €**.

L'encours de la dette au 1-1-2023 s'élève à **1.563.728 €**, soit **266 €** par habitant. Il serait de **2.515.210 €**, soit **427 €** par habitant au 31-12-2023.

Au 31-12-2021, la moyenne régionale pour les communes de la strate était de 833 € et la moyenne départementale de 797 €.

Compte tenu des modifications structurelles du budget 2023, **le ratio de solvabilité** est calculé avec l'autofinancement (excédent de fonctionnement + amortissements). Il correspond au nombre d'années d'autofinancement nécessaire pour rembourser la dette totale. Il serait de **5,99 années** au 31-12-2023.

Les organismes financiers considèrent que ce ratio doit être inférieur à 12 ans.

17 février 2022.